



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École Académique de la Formation Continue

École Académique de la Formation Continue
Réf HA/22 23/n°40

Affaire suivie par :
Harry ARAMINTHE
Directeur de l'école académique de la
formation continue
Tél : 0590 47 82 69
Mél : eaafc.directeur@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, le lundi 10 juillet 2023

La Rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
L'Éducation Nationale

à

Monsieur le Vice-Recteur, Chef du SEIDN
Monsieur l'IA-DAASEN
Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les chefs de division

Objet : Campagne d'inscription 2023/2024 aux formations du Programme Académique de Formation (PRAF)

Références :

Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État
Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics
Circulaire du 11 février 2022 relative au schéma directeur de la formation continue des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports 2022-2025

L'offre du Programme Académique de Formation **s'adresse à l'ensemble des personnels de l'académie**. Elle est organisée en cycle et accessible par trois entrées qui correspondent aux étapes de la carrière d'un personnel :

- entrer dans le métier
- approfondir ses compétences et ses gestes professionnels
- préparer son évolution professionnelle

Cette organisation vise à :

- renforcer la lisibilité et la cohérence de l'offre ;
- inciter tous les personnels à s'engager dans une dynamique de formation et de développement professionnel

Pour **construire son parcours**, chaque personnel élabore son projet de formation en définissant des priorités à partir de :

- son contexte professionnel ;
- ses formations suivies précédemment ;
- son entretien professionnel ;
- ses projets d'évolution professionnelle ;
- les attendus institutionnels ;
- ses besoins...

Pour consulter l'offre, s'abonner à un module et se préinscrire, deux entrées sont possibles :

- le [portail de l'EAFC](#), permet d'accéder à l'ensemble de l'offre à **candidature individuelle**, organisée en cycles (chaque cycle s'adresse à une même catégorie de personnels) et de **s'abonner** à un module (être

abonné à un module signifie manifester son intérêt pour celui-ci afin d'être **notifié sur sa messagerie académique** (@ac-guadeloupe.fr) dès lors qu'une session sera ouverte à la préinscription) ;

- l'application [Sofia-fmo](#), permet de gérer les demandes de formation (abonnement, préinscription), d'accéder aux convocations, aux données de la formation (lieu, date, modalités...), d'évaluer la formation, d'avoir une traçabilité sur les formations suivies.

A l'ouverture d'une session de préinscription :

- les abonnés au module reçoivent une notification pour se préinscrire et ainsi confirmer leur intérêt pour cette formation ;
- le pilote de la formation, peut aussi adresser le lien de préinscription à un public cible, qui pourra donc se préinscrire à la formation sans avoir été abonné.

La préinscription est un engagement à participer à la formation.

Après la phase de préinscription, les supérieurs hiérarchiques sont invités émettre un avis sur les demandes. L'avis est un acte très important pour valider les départs en formation et **organiser les possibilités de remplacement**. Sans réponse du supérieur hiérarchique, l'avis est considéré comme favorable. Pour permettre aux supérieurs hiérarchiques de se positionner sur chaque demande, **la période d'avis du supérieur hiérarchique est rallongée de 3 à 5 jours**.

Pour chaque préinscription, le candidat retenu, reçoit sa convocation par voie hiérarchique. La notification « Vous allez être convoqué comme stagiaire » est un document informatif et ne vaut pas ordre de mission.

Nous maintenons notre engagement d'une formation qui réponde aux besoins avec une possibilité d'inscription tout au long de l'année. Toutefois, pour dynamiser la phase d'inscription, nous allons mettons en œuvre une campagne selon le calendrier ci-dessous :

Pour les préparations concours et les certifications :

- 10 septembre 2023 : date limite pour l'abonnement aux préparations concours et aux certifications sur [le portail de l'EAFC](#) ;
- du 11 au 17 septembre : période de préinscription ;
- du 18 au 22 septembre : campagne d'avis des supérieurs hiérarchiques ;
- 25 septembre : transmission des fiches de mise en œuvre par les pilotes à l'EAFC ;
- semaine du 16 octobre : début des formations pour les préparations concours et les certifications (Préparation au CAFIPEMF : début de la formation mercredi 27 septembre).

Toutes les préparations concours seront organisées hors du temps de travail.

Pour les autres formations :

- 17 septembre 2023 : date limite pour l'abonnement aux formations à candidature individuelle sur [le portail de l'EAFC](#) ;
- du 18 au 30 septembre : période de préinscription ;
- du 02 au 06 octobre : campagne d'avis des supérieurs hiérarchiques ;
- semaine du 06 novembre : début des formations (02 octobre pour les formations à candidatures désignées)
- 31 mai 2024 : Fin des formations

Je vous demande de bien vouloir diffuser ces informations le plus largement possible à l'intention de tous les personnels sous votre responsabilité.

Christine GANGLOFF-ZIEGLER